

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2523/2018	Objet : Attribution de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale - CCAS

Conseillers en exercice : 27 Présents : 15 Pouvoirs : 9
Absents : 3 Votants : 24

L'an deux mil dix-huit, le 9 avril à 20 h,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle
METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Alphonse BOYE, Nathalie BOIXIERE, Dominique GOYER, Claude-Olivier
BONNEFOY, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Jean-Luc DESPREZ pouvoir à Joseph DUPRAT, Marie-France
PELLETEY pouvoir à Nathalie BOIXIERE, Joël VILLAÇA pouvoir à Bernard KAMMERER,
Florence TORRECILLA pouvoir à Alain BOUKRIS, Virginie LECARDONNEL pouvoir à Jean-
Michel CARIGI, Alexandre RICHE pouvoir à Arlette LEPARC, Magali OLIVE pouvoir à
Danielle METRAL, Martine HARBULOT pouvoir à Maryse MATHIEU, Dominique

Absents : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS,

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2521/2018 du conseil municipal du 9 avril 2018 relative au budget de la
commune pour l'année 2018,

Considérant la commission finances du 3 avril 2018,

Considérant le Conseil d'Administration du CCAS, avec vote du budget, en date du 6 avril
2018,

Madame le Maire propose une subvention annuelle communale de **100 420 €**,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**A la majorité : 22 voix pour, 2 voix abstentions (Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ
pouvoir à Joseph DUPRAT).**

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer et de verser une subvention au CCAS d'un montant de **100 420 €**,

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018,

ARTICLE 3 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet
acte.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 11 avril 2018


Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie


Acte à classer**2523-2018**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-04-13T12-38-43.00 (MI210495724)**Identifiant unique de l'acte :**094-219400488-20180411-2523-2018-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Attribution de la subvention au Centre Communa
Sociale-CCAS.**Date de décision :** 11/04/2018**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.5. Subventions**Acte :**2523-2018 Attribution de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/04/18 à 12:38

Par MARQUES Christine**Transmis**

Date 13/04/18 à 12:38

Par MARQUES Christine**Accusé de réception**

Date 13/04/18 à 13:15